

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 39 (1959)
Heft: 3

Artikel: Tourisme et hôtellerie en France
Autor: Direction générale du tourisme
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tourisme et Hôtellerie en France

« Convier quelqu'un,
c'est se charger de
son bonheur pendant
tout le temps qu'il
est sous notre toit »,
disait Brillat Savarin.

Étude documentaire due à l'obligeance
de la Direction générale du Tourisme

Le vrai restaurant
« La Mère Poulard »,
au Mont-Saint-Michel.
(Photo Almasy)

L'Hôtellerie française s'inspirant de l'aphorisme de l'auteur de la Physiologie du Goût s'efforce de résERVER à ses hôtes un vrai accueil et leur présente l'éventail d'établissements différents qui leur permet de fixer leur choix selon leur goût et leur condition de fortune.

Il est en effet indispensable qu'une grande variété d'entreprises hôtelières soient mises à la disposition des touristes, car leur goût, depuis quelques années, a subi des transformations profondes et ne cesse encore d'évoluer.

Nous sommes loin du temps où le tourisme était le fait d'une élite qui aimait le palace. Si cette clientèle ne tend pas complètement à disparaître, elle s'est, par suite de circonstances diverses, considérablement amenuisée. Par contre, à la faveur de mesures sociales qui depuis une vingtaine d'années ont pris naissance et se sont développées dans tous les pays d'Europe, mesures auxquelles sont venues se joindre les améliorations considérables des conditions de transport, un nouveau tourisme a pris naissance dans les couches profondes des populations.

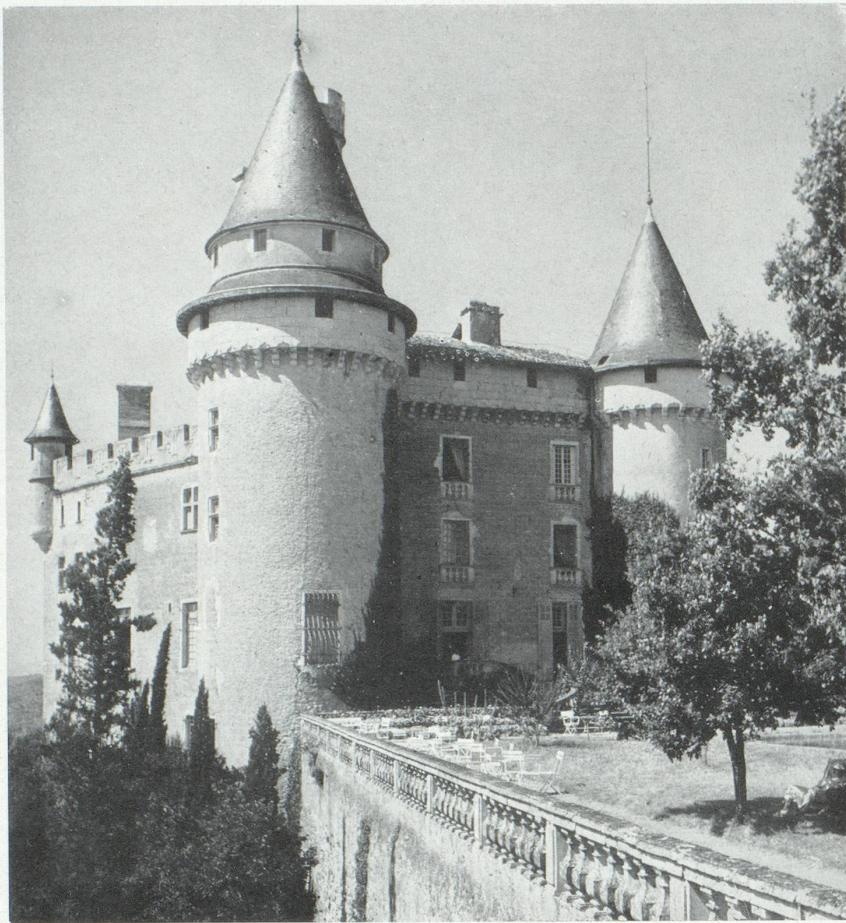
Cette démocratisation de la clientèle devait entraîner la création d'un type nouveau d'hébergement correspondant aux moyens financiers et aux goûts du touriste ainsi qu'aux conditions nouvelles d'existence, en même temps qu'elle donnait naissance à de nouvelles formes d'accueil.

Les professionnels français se sont donc ingénier à construire et à moderniser leurs établissements en tenant compte des éléments que nous venons de signaler et les constructions nouvelles se sont délibérément écartées du type de palace traditionnel.

A la fin des hostilités, le patrimoine hôtelier français avait considérablement souffert de la guerre soit par suite de destructions directes, soit en raison des impossibilités d'entretien auxquelles les hôteliers s'étaient heurtés durant toute cette période.

C'est dire qu'au moment même où le mouvement touristique prenait un essor jusque-là inconnu, l'industrie hôtelière avait à rattraper un retard considérable. Ce retard elle entreprit de le combler suivant un programme établi en accord avec la Direction générale du Tourisme et dont les objectifs peuvent ainsi être définis :

— reconstruction des hôtels détruits;



L'Hôtel-Château de Mercuès dans le Lot...

...et sa terrasse
(Photo Karquel)

— extension de la capacité d'accueil par surélévation des établissements existants et créations de nouveaux types d'hôtels (motels, hôtels pavillonnaires, etc.);

— modernisation des établissements hôteliers notamment en ce qui concerne l'équipement sanitaire;

— équipement de régions nouvellement ouvertes au tourisme telles que le Centre de la France, les Pyrénées-Orientales, la Corse, etc.

Ce programme a pu être réalisé grâce à l'esprit d'initiative et aux efforts remarquables développés par la profession hôtelière qui fut soutenue dans cette action de rénovation par l'aide financière du Gouvernement. Des crédits importants, au titre du Fonds de Développement Économique et Social (F.D.E.S.), furent mis à la disposition des hôteliers désireux de moderniser leurs installations.

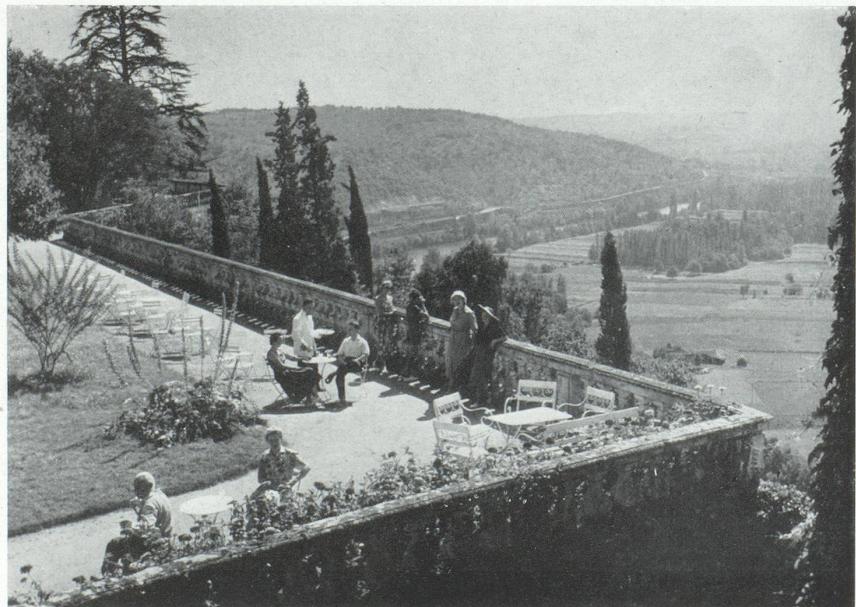
Il n'est pas dans notre propos d'analyser dans le détail la procédure suivant laquelle ces prêts sont accordés mais il est tout de même intéressant de rappeler que depuis 1953 le montant total des prêts utilisés par les professionnels

de l'hôtellerie atteint près de 22 milliards. Si l'on envisage, que depuis moins de 6 ans, 23.000 chambres confortables ont été créées et 63.000 chambres ont été modernisées, l'importance de l'effort ainsi entrepris pourra être mesuré dans son ampleur.

Dans le même temps, et s'inspirant des mêmes principes, la Direction Générale du Tourisme a créé des hôtels pilotes dénommés Hôtels Sélectionnés de Tourisme International, dont les propriétaires se sont engagés à réaliser un programme d'amélioration profonde du confort de leurs établissements (chauffage, sanitaire, mobilier, etc.). Il est important de noter que la qualité d'« Hôtels Sélectionnés de Tourisme International » n'a pas été réservée aux seuls hôtels de luxe mais qu'elle a été reconnue à toute la gamme des établissements dont les propriétaires ont manifesté en même temps que des qualités professionnelles évidentes, l'intention sincère de moderniser et d'embellir leurs installations tout en faisant un effort particulier dans le domaine de l'accueil.

Il est intéressant de noter qu'à la suite de cette initiative prise en 1957, 1.800 hôtels de toutes catégories sont actuellement sélectionnés.

Il va sans dire que l'ensemble de ces mesures qui tendaient à l'amélioration du niveau de l'hébergement sur le plan matériel, est allé de pair avec l'effort qu'ont mené également les membres de l'Hôtellerie française dans le do-



maine de l'accueil et des relations humaines.

Il faut en effet reconnaître en toute justice la qualité et les hautes traditions de l'Hôtellerie française et ne pas se laisser gagner par quelque sentiment d'injustice que pourrait éventuellement provoquer des expériences malheureuses. Il faut se garder de généraliser car, malgré des difficultés considérables, l'Hôtellerie française maintient sa réputation qui justifient la qualité de ses prestations jointe à la courtoisie de l'accueil.

Si, abandonnant les généralités, on veut considérer plus précisément dans quelles régions les efforts de ces dernières années ont été plus marqués, on constate tout d'abord que le programme de rénovation et de création d'hôtels s'est manifesté sur les côtes. Il convient de souligner le travail de l'hôtellerie normande qui s'est reconstituée avec énergie et ténacité, malgré les difficultés que l'Hôtellerie saisonnière de l'Atlantique et de la Manche rencontre devant l'engouement de plus en plus marqué par la clientèle pour les pays de soleil.

Il importait d'ailleurs de décongestionner certaines zones de ces



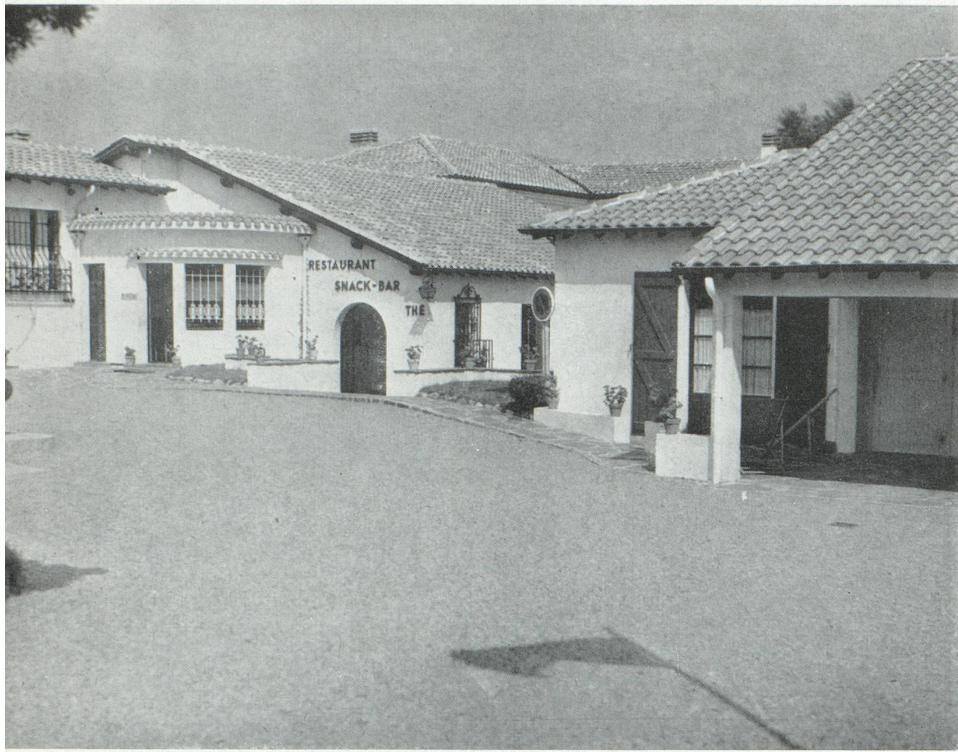
Le port d'Ajaccio en Corse (Photo Jacques Boulas)

Une vue de Bastia en Corse (Photo Jacques Boulas)



côtes méditerranéennes. C'est ainsi qu'a été entrepris l'aménagement du Golfe du Lion dans la région des Pyrénées-Orientales où, en moins de quelques années, 22 hôtels ont été réalisés, qui, par leur structure, correspondent au type nouveau d'hôtellerie. C'est ainsi également qu'en Corse tout un programme de réalisation est mis en œuvre, programme qui tend non pas à la création de palaces, mais à la construction d'hôtels accessibles à des touristes disposant de moyens normaux.

Enfin, il convient d'évoquer le travail d'équipement considérable qui a dû être entrepris pour faire face à l'engouement de la clientèle des sports d'hiver. Dans ce domaine, tout était pratiquement à faire. En même temps que la montagne s'équipait en engins qui permettaient aux sportifs d'utiliser les champs de neige, il fallait construire des hôtels convenant à cette clientèle. Le programme qui a été suivi dans ce double domaine de l'équipement collectif et de l'équipement hôtelier a permis à la France, en quelques années, d'égaler et même de surpasser les installations analogues des pays voisins.



Motel basque à Saint-Jean-de-Luz (Photo Lucien Viguier)

Cette esquisse de l'œuvre ainsi réalisée par l'Hôtellerie française serait incomplète s'il n'était pas fait allusion aux mesures prises par l'industrie hôtelière thermale pour se rajeunir et mettre à la disposition de sa clientèle non seulement des hôtels mais encore des établissements thermaux modernes et rénovés.

Il convient de remarquer d'ailleurs que si le temps du palace paraît révolu il n'en demeure pas moins que le palace reste le blason de l'hôtellerie. Il est essentiel, en effet, que soit maintenu la réputation d'établissements de classe internationale qui font non seulement la renommée de la France mais, notamment dans les pays d'outre-atlantique, celui de l'Europe et en constituent un attrait certain.

De ce qui vient d'être dit on peut conclure que le touriste peut séjourner en France soit dans des stations de luxe où l'accueilleront des palaces au confort et au luxe le plus raffiné, soit dans des stations plus modestes où les hôtels parfaitement équipés lui permettront d'effectuer un séjour dans des conditions fort agréables.

Ce réseau hôtelier dont la qualité est en perpétuelle rénovation bien que sa capacité soit peut-être encore insuffisante, se complète également

par une série d'entreprises hôtelières beaucoup plus modestes qui s'adressent à une clientèle aux moyens limités et lui permettent de passer des vacances sans que soit compromis le budget familial. Ces hôtels vont des Logis de France aux Auberges de Campagne et sont situés dans des régions telles que : l'Ardèche, le Massif Central ou la Vallée du Lot où le tourisme conserve encore de grandes possibilités de développement.

Pour être complet, il convient de signaler encore quelques tentatives de cette forme nouvelle d'hôtellerie à la mode aux U. S. A. : les motels. Ces expériences méritent d'être mentionnées bien qu'elles n'aient pris qu'un développement limité, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions précises sur leurs possibilités d'avenir en France.

Par contre, une innovation intéressante doit être signalée. Elle concerne les « hôtels châteaux ». De vieilles demeures ont été transformées par des hôteliers avisés. On peut évaluer leur chiffre à une soixantaine environ. Ce type d'hôtel offre à sa clientèle, dans un cadre admirable, le calme et le repos, loin du trafic des grandes routes touristiques et à l'abri des frondaisons des parcs. Ces établissements qui sont dotés du confort moderne,

outre le cachet et le calme qu'ils offrent à leur clientèle, ont en général la particularité de disposer d'une excellente table. Il est à souligner que cette forme d'hôtellerie sera appelée à une très grande vogue et à un succès croissant. On peut citer :

- le Château de Mercues dans la Vallée du Lot;
- la Maison Seigneuriale de Chambray-les-Tours;
- la Gentilhommière de l'Aubertiére, près de Bauge;
- l'ancienne Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys;
- l'ancien hôtel de la Marquise de Sévigné à Meaux.

Cette rapide esquisse sur l'Hôtellerie française serait incomplète sans que soit évoqué le problème des prix.

Actuellement l'Hôtellerie française est sous le régime de la liberté contrôlée.

Un barème fixant des prix plafond par catégorie d'hôtel est en vigueur depuis janvier 1958. Ces prix sont communiqués aux services étrangers de la Direction générale du Tourisme qui peuvent ainsi renseigner leur clientèle.

Il est à souhaiter que l'on puisse arriver un jour à la généralisation du système des prix « tout compris », système déjà mis en application par la Direction générale du Tourisme à la suite d'accords intervenus avec les hôteliers inscrits sur la liste des Hôtels Sélectionnés de Tourisme International.

Un annuaire spécial de ces hôtels a été édité qui permet à la clientèle de connaître à l'avance les prix qui lui seront forfaitairement appliqués, soit pour un court séjour, petit déjeuner, taxes et service compris, soit pour un séjour plus prolongé auquel cas elle dispose des prix de pension également forfaitaires.

Ce régime du « tout compris » est celui qui retient tout spécialement l'attention des hôteliers et de la Direction générale du Tourisme. Sa généralisation a une importance essentielle car elle présente le double avantage de permettre au touriste d'établir un programme et de rentrer par la suite chez lui sans avoir éprouvé de surprises désagréables, ce qui l'incite à revenir en connaissance de cause.

Or, le but d'une politique touristique bien comprise n'est-il pas d'inspirer aux touristes étrangers le goût du revenir, et aux Français de devenir et de rester des touristes ?

DIRECTION GÉNÉRALE DU TOURISME